



L'Atelier des droits sociaux Asbl

Rue de la Porte Rouge 4 – 1000 Bruxelles

02.512.02.90

<http://atelierdroitssociaux.be>

Fiche d'accompagnement

Cette fiche précise le contenu de la brochure :

Des chômeurs en dessous du seuil de pauvreté ?

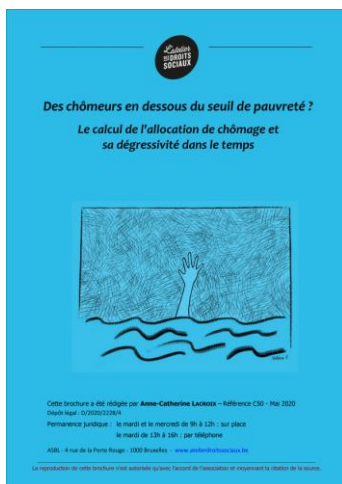
Le calcul de l'allocation de chômage et sa dégressivité dans le temps

Elle présente son objet principal et énumère les thèmes abordés.

Elle peut être l'objet d'une animation-débat sur les enjeux socio-économiques et politiques dans lesquels s'inscrit cette publication.

Cette fiche est librement téléchargeable sur le site de l'Atelier des droits sociaux.

Des chômeurs en dessous du seuil de pauvreté ? Le calcul de l'allocation de chômage et sa dégressivité dans le temps



Auteur : **Anne-Catherine Lacroix** (Service Emploi sécurité sociale)

Éditeur : **L'Atelier des droits sociaux Asbl**

Édition : **Mai 2020**

Référence : **C50**

Thématiques :

Droit de la sécurité sociale, assurance chômage

Thème principal :

Le calcul de l'allocation de chômage relève d'un mécanisme complexe en ce qui concerne la prise en compte du salaire qui permet de déterminer le montant de l'allocation. Mais cela n'est encore rien en comparaison avec le mécanisme de dégressivité de l'allocation.

Ce mécanisme a pour conséquence de faire baisser le montant de l'allocation de chômage en maximum 4 années à un niveau proche, parfois inférieur aux seuils de pauvreté ! Certes, des

possibilités de prolonger une période d'indemnisation en cours, de revenir à un taux d'allocation supérieur ou même de revoir la base de calcul de l'allocation, existent. Ces possibilités reposent principalement sur la reprise d'une certaine durée de travail. Le problème est que nous évoluons dans un monde du travail où il y a bien plus de demandeurs d'emploi que de postes vacants et où, dès lors, la possibilité de retrouver un travail s'apparente pour beaucoup à un véritable parcours du combattant.

Dans ce contexte, nombreux sont les demandeurs d'emploi qui, tôt ou tard, se retrouvent avec une allocation qui frôle le seuil de pauvreté, quand elle ne se situe pas en-dessous.

Comment dès lors justifier l'existence même de seuils de pauvreté s'ils ne servent pas, tôt ou tard, de garde-fou ? Comment justifier que des personnes ayant cotisé pendant leurs périodes de travail pour être protégées en cas de perte d'emploi se retrouvent à frapper à la porte des CPAS pour demander un complément d'aide ?

Objectifs :

Permettre au public de comprendre comment est calculée l'allocation de chômage et comment fonctionne le mécanisme de dégressivité de l'allocation au cours du temps. Plus largement, la brochure permet aussi de s'interroger sur le niveau particulièrement bas de cette allocation quand elle est au niveau minimum. Comment dès lors peut-elle être considérée comme un rempart contre la pauvreté ?

Pistes d'animation :

Utilisée dans le cadre d'une animation, la brochure permet de développer les thèmes suivants :

- les facteurs qui influencent le montant de l'allocation de chômage ;
- la notion de revenu minimum mensuel moyen garanti ;
- les situations familiales au sein de l'assurance chômage (dont la notion de cohabitation) ;
- la dégressivité de l'allocation dans le temps ;
- l'influence de divers événements (dont les périodes de travail) sur les prolongations possibles des périodes d'indemnisation ;
- les dérogations concernant certains travailleurs en matière de dégressivité de l'allocation.

La brochure permet également de réfléchir à la place accordée aux travailleurs qui ont cotisé pour être protégés en cas de perte de travail et se retrouvent avec une allocation minimale dans un monde où le travail n'est pas disponible pour tous.

Propositions de thèmes à débattre :

- *La sécurité sociale est-elle encore un rempart contre la pauvreté ?*
- *Comment justifier que payer des cotisations sociales en travaillant afin de s'assurer d'être protégé en cas de perte d'emploi, aboutit parfois à bénéficier d'une allocation inférieure aux seuils de pauvreté ?*
- *Dans un monde du travail où il y a nettement plus de demandeurs d'emploi que de postes vacants, comment justifier la dégressivité même de l'allocation de chômage ? N'est-ce pas là un moyen inutile et injustifiable pour mettre la pression sur des demandeurs d'emploi et des travailleurs face à une situation sur laquelle ils n'ont pas de prise ?*

- *Quelle place aujourd'hui pour les jeunes travailleurs qui sortent de leurs études, face à un marché du travail saturé par rapport aux nombres de demandeurs d'emploi ?*
 - *Notre assurance chômage n'est-elle pas devenue incompréhensible pour beaucoup de nos concitoyens ? L'adage « nul n'est censé ignorer la loi » a-t-il encore un sens ?*
 - *Au sein de l'assurance chômage, comment justifier que des travailleurs ne soient pas soumis aux mêmes règles de dégressivité selon qu'ils soient à temps plein ou à temps partiel avec maintien des droits ?*
 - *Peut-on vraiment considérer que le revenu minimum mensuel moyen (1625,72€ brut) est un montant de revenu du travail digne ?*
 - *Vers quoi allons-nous quand on sait que nos dirigeants, depuis maintenant presque deux ans, réfléchissent à de nouveaux mécanismes de dégressivité de l'allocation sur base du principe (contestable) que plus on est longtemps au chômage, moins on trouve du travail ?*
-